16 ANNÉE. —N°. 107 20 CENTIMES LE NUMÉRO. MARDI, 26 SEPTEMBRE 1876.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 26 Septembre.

Les conservateurs qui ont comme nous une égale horreur pour le radicalisme et le bonapartisme, ces deux fléaux de la Patrie, doivent protester contre la célébration de l'anniversaire du 22 septembre 1792.

La première république fut proclamée dans la révolte et dans le sang. Son souvenir, inséparable des massacres qui ont précédé son installation et des échafauds qui l'ont suivie, ne peut vivre dans la mémoire des générations que comme une époque à jamais maudite. En effet, les massacres et les échafauds n'eurent pas même le prétexte d'une excuse pour l'historien impartial.

Vouloir rattacher la République actuelle à l'organisation révolutionnaire en 1792 et 1793 c'est donner des armes aux ennemis de la liberté et de la France.

La grande Assemblée Constituante de 1789 avait assis les conquêtes indispensables de la civilisation et du progrès. Ses continuateurs, au lieu de confirmer cette œuvre, n'ont fait que la compromettre.

Aujourd'hui, nous avons repris la tradition par la fondation d'un gouvernement qui n'est autre chose que le gouvernement du Pays par le Pays. Cette République, issue de l'impossibilité manifeste de toute autre solution, est présidée et dirigée par des hommes qui eussent préféré théoriquement une autre constitution du pouvoir, mais auxquels le sens pratique et le dévouement au bien public ont inspiré le sacrifice et l'abnégation nécessaires. Le jour où on songerait sérieusement à gouverner sans eux et contre eux, la République serait absolument perdue. Voilà pourquoi la célébration de l'anniversaire du 22 Septembre est une maladresse et une faute !

Nous devons rendre cette justice à tous les organes modérés de la gauche, qu'ils ont parfaitement compris leurs devoirs dans cette circonstance. C'est seulement une minorité imperceptible qui s'est réunie pour fêter la Terreur. Il y a une poignée de démagogues à la Chambre des Communes ; quinze ou vingt socialistes siégent au Parlement de Berlin ; habituons-nous à avoir en France un groupe de révolutionnaires fanatiques et sauvages. Leurs excès et leurs folies ne doivent servir qu'à nous enseigner la sagesse. Quel est leur nombre dans le Lot ? Assurément, il est à peu près nul. Soyez bien sûrs que, partout, sauf dans quelques grandes villes, ce nombre est tout aussi restreint et insignifiant. Le spectacle de la licence ne doit pas détourner nos yeux des bienfaits de la liberté, qui permet et protége la défense de tous les droits légitimes.

CORRESPONDANCE

Versailles, 23 sep.

Certains journaux ont mis ces jours-ci en circulation la nouvelle que des dissentiments graves, se seraient produits, entre M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la guerre. Je n'avais attaché aucune importance à ces racontars mis en évidence, on ne sait dans quel but, mais ces bruits ayant trouvé un écho dans un journal fort sérieux, je suis obligé de vous dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce qui a été raconté à ce sujet. Si je suis bien renseigné, je crois que M. de Marcère n'a pas encore vu son collégue, M. le général Berthaut ; ainsi tombent, comme vous voyez, les bruits de dissentiment qui remonteraient à la première entrevue des deux ministres. Au reste, M. de Marcère, qui a été avisé de toute cette affaire, n'a pas jugé que la chose valût la peine d'être démentie. Le ministre de l'intérieur est à Messei, jouissant d'un repos bien mérité. Il y restera jusqu'au 30 septembre, date fixée pour son retour à Paris.

M. le sous-secrétaire d'Etat partira ensuite en congé et restera absent pendant le mois d'octobre. M. de Rouville, chef de cabinet de M. de Marcère, reprendra ses fonctions à peu près à la même époque.

Les renseignements sur les élections municipales du 17 septembre continuent de parvenir au ministère, mais assez lentement. Voici ceux que j'ai pu recueillir aujourd'hui. Dans le Calvados et dans l'arrondissement de Belfort, les élections n'ont eu aucun caractère politique déterminé. Dans le Cantal, on signale sept protestations. Dans le cas où le Conseil de préfecture jugerait nécessaire de prononcer quelques annulations, le 2e tour de scrutin ne pourrait avoir lieu que le 1er octobre. Enfin, dans les Basses-Pyrénées, les élections ont eu lieu dans 122 communes. Il y avait 206 conseillers municipaux à nommer. Dans 5 communes seulement, un 2e tour de scrutin sera nécessaire. Ces élections ont en général un caractère républicain.

Le général Cialdini est arrivé ce matin à Paris et a pris définitivement possession de l'ambassade d'Italie. Le général a reçu de M. le ministre et du monde diplomatique l'accueil le plus sympathique et le plus distingué.

J'avais hésité à vous parler hier d'un duel qui aurait eu lieu à Saint-Pétersbourg entre un diplomate russe et le prince Dolgoronski. Un journal anglais a publié cette nouvelle dont on parle beaucoup à Saint-Pétersbourg.

L'issue du duel qui a été fatal au prince Dolgoronki aurait été provoqué par des causes tout à fait intimes.

D'après les dernières nouvelles parvenues ici aujourd'hui, il semble que les puissances n'ont pas encore fait à Constantinople, les contre-propositions aux propositions de la Porte. On espère que les négociations aboutiront prochainement.

ORIENT

Les journaux publient le texte du Memorandum par lequel la Porte a accepté la médiation pacifique des puissances et fait connaître les conditions qu'elle croyait devoir soumettre à leur jugement. Ce texte se compose de deux parties très distinctes : dans la première, la Porte rappelle les causes qui ont amené la guerre; elle explique dans la seconde les moyens qui rendraient, d'après elle, le retour de semblables aventures impossible, et assurerait complétement la tranquillité de l'avenir.

On connaît la réponse que toutes les puissances, l'Angleterre en tête, ont faite aux demandes de la Turquie : elles ont repoussé une à une des prétentions qui leur paraissent inacceptables, non qu'elles soient illégitimes en droit, mais parce qu'il y a des circonstances où la maxime : *Summun jus, summa injuria* doit être pour a diplomatie une règle de conduite absolue. Si la Serbie a été imprudente et coupable, la Turquie a été criminelle en Bulgarie. Les fautes de l'une ont été compensées par les atrocités de l'autre. L'Europe ne peut plus livrer le vassal sans défense au suzerain dont la colère sanguinaire a couvert toute une province de ruines et de misères. La Serbie serait donc sauvée, elle gardera son autonomie, elle conservera ses forteresses; il est même à peu près certain qu'elle ne paiera pas d'indemnité. Il faudra que la Porte victorieuse se soumette à ces sacrifices. Elle n'a pas hésité à suspendre les hostilités dès qu'elle a connu l'avis des puissances sur ses propositions de paix, bien que cet avis fût absolument défavorable à chacune de ses demandes. Elle s'est inclinée sans mot dire. Il est indispensable qu'elle persévère dans cette attitude, qui peut seule sauvegarder la paix Européenne. Si elle résistait, les conséquences de sa conduite seraient très graves.

Du reste, le premier ministre d'Angleterre vient de faire à la suite d'un banquet, des déclarations de nature à inspirer confiance dans le maintien de la paix.

Sans chercher à dissimuler la violence des attaques de ses adversaires, qui visent à le remplacer au pouvoir, le chef du cabinet tory a justifié la politique ministérielle dans la question d'Orient, et a revendiqué pour elle le mérite des avantages obtenus dans ces derniers jours auprès de la Sublime-Porte.

M. Jules Simon a pris récemment la parole dans un comice agricole d'Epernay. Voici, l'analyse de son discours d'après un journal local.

M. Jules Simon a fait de M. Thiers le plus chaleureux éloge. Il a parlé ensuite du gouvernement de la France, qui a surtout le mérite d'être un gouvernement et d'être accompagné d'une constitution. Grâce à cela, nous pouvons espérer le terme de nos anciennes divisions et atteindre notre principal but, qui est de régénérer la France et d'établir la République comme elle doit être entendue, non pas en nous mettant à la poursuite de l'idéal, mais à la recherche de ce qui est possible, de ce qui est opportun. La République doit être libérale et *conservatrice*; car, il faut qu'on le sache, les républicains sont libéraux et *conservateurs*.

M. Jules Simon insiste sur cette condition : la République ne pourra durer que si elle est à la fois libérale et *conservatrice*.

Il parle de la nécessité de s'appuyer du respect des lois, du respect du travail, de la propriété, de la liberté et des *convictions religieuses*. Il rappelle que la République doit être *aimable* et accessible à tout le monde,

L'orateur établit ensuite un parallèle entre la paix extérieure et la paix intérieure, et ajoute que, pour obtenir la première, il faut surtout s'assurer de la seconde. La paix au dedans permettra seule le travail des champs, des écoles, des usines. Elle seule nous permettra aussi de réparer nos récents désastres et de rendre à la France le rang qui lui est dû.

Enfin M. Jules Simon formule son toast : « A la France ! A la fête de la » paix ! la paix à l'intérieur nous don- » nera la paix au dehors. »

REVUE DES JOURNAUX

Moniteur universel.

Une note du *Journal officiel* est venue rappeler fort opportunément à ceux qui étaient en train de l'oublier, qu'il existe en France une loi sur les réunions publiques et que cette loi doit être respectée. Plusieurs de nos confrères de la presse républicaine témoignent à ce sujet leur mécontentement ; s'ils ne vont pas jusqu'à blâmer le ministère de ne point permettre qu'une loi encore en vigueur soit ouvertement enfreinte, ils se dédommagent en déclarant que la loi de 1868 est détestable et qu'il faut se hâter de l'abroger dès la rentrée du parlement.

Nous ne nous chargerons pas de défendre la loi de 1868 ; elle nous a toujours paru peu logique ; la distinction qu'elle prétend établir entre les matières économiques et sociales et les sujets de politique et de religion ne se soutient pas dans la pratique ; lorsque le législateur permet la discussion des uns en même temps qu'il interdit de toucher aux autres, il pose une limite vague dont les orateurs des réunions ne s'aperçoivent guère que pour l'éluder ou la franchir. Une législation plus nette et plus précise sur cette matière est certainement désirable. Nous devons dire avec la même franchise que, dans notre pensée, cette réglementation nouvelle que nous demandons n'aurait pas pour objet d'étendre le champ des réunions publiques et de leur accorder une liberté plus large.

Il ne faut pas se laisser duper par les mots ; il ne faut pas croire que lorsqu'on a dit celui de liberté on a tout dit, que devant ce nom sacré les libéraux n'ont qu'à s'incliner, et qu'ils doivent se garder de chercher si le mot ne cache pas une chose bien différente, et s'il ne peut pas se traduire par désordre et oppression. La sécurité est une partie essentielle de la liberté ; celle-ci sans l'autre nous paraît une tromperie, une dérision. La liberté illimitée des réunions a toujours produit parmi nous le trouble, les attaques contre les institutions qui protègent la vie et la propriété des particuliers, un redoublement de querelles des citoyens entre eux, la provocation à la guerre civile, puis la lutte sanglante et terriblement meurtrière, de sorte que cette liberté des réunions a toujours été une cause de ruine pour la liberté générale, On peut être fort libéral et ne point vouloir acheter la possession passagère de la première par la perte durable de la seconde.

En vérité, ceux qui identifient la liberté des réunions avec la République font grand tort à celle-ci. Nous savons que cette liberté a constamment mené chez nous au régime des clubs, et nous savons que le régime des clubs a non moins constamment conduit à la domination tyrannique d'une minorité violente sur la majorité paisible, ou à l'anarchie, ou à la discorde la plus effroyable, et finalement qu'il a, en 1848 et 1871, abouti à l'insurrection de Juin et à la Commune. Où mènerait-il la République si on le lâchait encore une fois sur la France ? Nous n'éprouverions nulle difficulté à le prédire en nous rappelant le passé.

D'autres peuples s'accommodent, dit-on, de la complète liberté des réunions, et ils ne s'alarment pas si elle va jusqu'à l'extrême licence. Il faut que ces peuples n'aient pas le même tempérament politique que nous. Quand on fait des lois pour une nation, il n'est probablement pas défendu de tenir compte de son caractère. Nous demanderons donc au législateur, lorsqu'il aura à régler encore une fois cette difficile matière, de bien se remémorer l'usage qu'il a été fait dans nos grandes villes, et particulièrement à Paris, du droit de réunion en 1792, en 1848, en 1871. L'histoire des clubs est fort repoussante, mais elle est fort instructive ; nous ne pensons pas qu'il se soit jamais débité en aucun lieu du monde

rien de plus fou et de plus atroce que ce qui s'est dit dans beaucoup de ces réunions et, qu'on ne l'oublie pas, la démence est contagieuse. Quel avantage pourrait-il y avoir pour la France et la République à ce qu'on rouvrît ces officines de doctrines dangereuses, de propositions insensées, de manifestations tapageuses et d'émeutes? Nous n'en voyons aucun pour notre part.

Il ne saurait donc être question, en aucun cas, de revenir à la liberté illimitée des réunions dont on a vu, aux époques que nous avons citées, le règne orageux et les tristes conséquences. Une réglementation sérieuse et restrictive à plusieurs égards reste indispensable; celle qui résulte de la loi de 1868 n'est pas la meilleure possible, nous l'admettons sans peine, et nous supposons qu'elle a surtout le tort d'être insuffisante; c'est ce que le législateur aura prochainement à examiner. En attendant, le Gouvernement a tenu à déclarer que cette loi est toujours en vigueur et qu'il est décidé à l'appliquer.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Les rédacteurs du *Bien public* sont de plus en plus furieux contre le catholicisme.

Leur fureur prend toutes les formes.

Pour nous confondre, ils donnent à leur prose des entorses horribles; ils essaient de la poésie qui ne veut pas d'eux; ils inventent des mots étranges.

C'est la rage impuissante secondée par une littérature de *Cafres* et de *Sauvages*.

— On lit dans le *Journal du Morbihan* :

Cette année, les élèves de nos écoles étaient appelés à subir un examen pour l'obtention d'un certificat d'aptitude.

44 élèves furent jugés dignes de recevoir le certificat. De ces 44 élèves, 37 appartenaient aux *Frères*, et 7 seulement à l'école laïque.

— Plusieurs vols sacriléges viennent d'être commis dans l'église cathédrale de *Valence*.

Il y a eu sept troncs fracturés et ouverts; deux seulement n'ont pas été touchés.

— L'*Echo de la Province* parle en ces termes de la retraite ecclésiastique de Toulouse, qui a été prêchée, cette année, par le P. *Caussette*:

« La retraite ecclésiastique a été prêchée, sous la présidence de Mgr l'Archevêque, par le R. P. *Caussette*, supérieur général du *Calvaire*. Multitude de prêtres comme on n'en vit peut-être jamais à Toulouse dans ces sortes de cénacles; éloquence de l'orateur qui semblait grandir avec l'admiration; sympathie de l'auditoire; saisissement des âmes dès le premier jour; tout a fait de cette retraite une des plus belles, dont se souviennent les vieillards du sanctuaire.

» Nous pensions connaître tout entier le R. P. *Caussette*, parce que nous le connaissions comme apologiste, comme missionnaire, comme écrivain; mais il vient de se révéler sous un nouvel aspect qui, à notre avis, est le plus grand et le plus complet. »

Henri NADAL

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

Plusieurs demandes parvenues à l'autorité militaire font craindre que l'on ait perdu de vue, les avis donnés précédemment au sujet de l'époque à laquelle aura lieu la prochaine session d'examens des candidats aux emplois d'officiers dans la réserve de l'armée active et dans l'armée territoriale.

Ces examens commenceront le lundi 23 octobre.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant en chef les corps d'armée, aux gouverneurs de Paris et Lyon, ainsi qu'au gouverneur général de l'Algérie, des instructions spéciales relativement à la nouvelle série d'examen pour le recrutement des sous-lieutenants de réserve et des officiers de l'armée territoriale.

Jusquà ce jour, dit le ministre, les candidats ont été examinés d'après les anciennes théories; le moment est venu d'exiger la connaissance des règlements nouveaux. Les épreuves continueront donc suivant le programme actuel, mais ce programme, devra être adapté aux théories nouvelles.

Le général Berthaut recommande également aux chefs de corps de ne plus proposer, dans l'armée territoriale, pour les grades au-dessus de lieutenant, que des sujets présentant des garanties tout à fait exceptionnelles au point de vue des aptitudes et des antécédents militaires. Son intention est qu'à l'avenir, ces grades soient réservés aux officiers de l'armée active ou aux officiers déjà commissionnés de l'armée territoriale qui se seraient particulièrement distingués par leur capacité.

En terminant, le ministre, après avoir parlé des examens pour l'intendance et les services administratifs, recommande aux généraux de conserver note des candidats qui, tout en ne réunissant pas complètement les conditions pour passer ces examens, paraîtraient pourtant aptes, en raison de leurs connaissances professionnelles, à rendre des services, si la loi à intervenir sur l'administration de l'armée élargissait les conditions d'admission.

Les jeunes soldats des classes de 1874 et 1875 qui, après avoir été ajournés, ont été en 1876 reconnus propres au service militaire seront attribués, cette année, aux termes des instructions du ministre de la guerre, à la première ou à la deuxième portion de la liste du recrutement cantonal, suivant leur numéro de tirage.

Le nombre de ces ajournés, d'après l'*Avenir militaire*, est, pour la première portion, de 4,654, et pour la deuxième, de 2,493.

En portant ces dispositions à la connaissance des préfets et des généraux commandant en chef, M. le ministre leur rappelle que les ajournés des classes 1874 et 1875, bien qu'ils n'aient été reconnus propres au service armé qu'en 1876, n'ont plus à accomplir, aux termes de la loi, que le temps de service qui reste à faire à leur classe.

Nous trouvons dans le *Journal officiel* l'avis suivant, relatif aux permutations entre les jeunes soldats affectés aux armées de terre et de mer (art. 37 de la loi du 27 juillet 1872):

« Les demandes de permutations entre les jeunes soldats de la classe de 1875 affectés d'office à l'armée de mer et ceux de la même classe désignés pour l'armée de terre étant en nombre inégal, il sera, conformément à l'art. 5 du décret du 18 juin 1873, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'art. 37 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, procédé publiquement et par la voie du tirage au sort, à la désignation des jeunes gens qui seront admis au bénéfice de la permutation. Le tirage au sort aura lieu le 25 septembre courant, à une heure de l'après-midi, dans une des salles du ministère de la guerre, rue St-Dominique, n° 83, à Paris.

C'est le 8 décembre qu'aura lieu, dans environ trente mille communes, l'élection des maires par les conseils municipaux.

Toutes les communes de France vont recevoir sous peu un registre à souche uniforme destiné à consigner les changements de domicile des hommes faisant partie soit de la réserve de l'armée active, soit de l'armée territoriale. Cette mesure est nécessitée par le manque complet d'uniformité dans les récépissés de déclarations de changement de domicile délivrés par les maires et permettra d'éviter, à l'avenir, la confusion persistante qui s'est produite, jusqu'à ce jour, entre les changements de résidence et les changements de domicile, que parfois l'on n'a pas su distinguer.

Au ministère de l'Intérieur, la direction départementale, communale et hospitalière, s'occupe en ce moment d'un projet d'organisation de l'assistance publique. Il s'agit, d'une part, de multiplier autant que possible les secours à domicile, et, de l'autre, de procurer aux bureaux de bienfaisance des communes les plus pauvres, les ressources nécessaires pour venir en aide aux indigents de la localité.

COURSES DE SALON.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 14 septembre.

Monsieur le Préfet,

D'après des rapports transmis par l'autorité judiciaire à M. le garde des sceaux et au sujet desquels mon collègue a cru devoir particulièrement appeler mon attention, un véritable jeu de hasard, désigné sous le nom de *Courses de salon* a été organisé dans certains centres de population, notamment dans les localités fréquentées par les étrangers et il est pratiqué journellement d'une manière ostensible, soit par une sorte de tolérance de l'autorité administrative, soit en vertu d'une autorisation spéciale.

Ce jeu qui aurait pris une assez grande extension consiste dans des paris engagés sur de petits chevaux de carton qu'un mouvement d'horlogerie fait courir sur une table munie de rails affectant une forme circulaire. Les chances de gain sont toujours représentées par une somme d'argent, et des plaintes parvenues à mon département font connaître que les mises, d'abord minimes, s'accroissent graduellement, sous l'influence de la passion des joueurs, et entraînent des pertes parfois considérables.

Comme il importe, dans l'intérêt de la morale publique, de faire cesser les abus signalés, je pense qu'il faut prohiber formellement une industrie dangereuse qui tombe, d'ailleurs, sous l'application de la loi (articles 410 et 475, numéro 6 du Code pénal). En conséquence, je vous prie de prescrire les mesures nécessaires pour interdire absolument dans votre département le jeu dit *Courses de salon*, ou tout autre jeu similaire, dont les chances de gain seraient représentées par une somme d'argent quelconque. Je vous recommande en outre, d'inviter les agents placés sous vos ordres à surveiller les établissements publics dans lesquels ce jeu pourrait être pratiqué, afin que, s'il y a lieu, les délinquants soient immédiatement déférés aux tribunaux compétents.

Vous voudrez bien me tenir informé des dispositions que vous aurez prises à cet égard pour assurer l'exécution complète de la loi; dans le cas où vous auriez cru devoir, à titre exceptionnel, et en insérant dans un arrêté certaines restrictions, autoriser l'organisation du jeu, vous ne devrez pas hésiter à rapporter immédiatement votre arrêté.

Je vous prie de m'accuser réception de cette circulaire.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur.

Pour le ministre :

Le sous-secrétaire d'Etat,

LÉOPOLD FAYE.

COURSES DE VILLENEUVE-SUR-LOT
HYPPODROME DE BLANIAC

Les courses de Villeneuve, après une année d'existence, doivent être rangées parmi les réunions méridionales les plus justement accréditées.

Dimanche, 24 septembre, l'enceinte du pesage, les tribunes, la prairie, tout était envahi de bonne heure, mais avec un ordre et une discipline admirables.

Le great event de la journée a été la cinquième course (prix du jockey-Club), dans lequel la lutte a été des plus sérieuses entre *Darius* et le *Pérou*, deux chevaux du Midi, qui ont vaillamment soutenu la concurrence de leurs deux rivaux du Nord, *Satin* et *Vespetro*.

Prix du Lot-et-Garonne, (au trot monté)

500 fr. offerts par le Conseil général de Lot-et-Garonne, pour tous chevaux, à l'exclusion du pur sang anglais, nés et élevés dans la circonscription du Haras de Villeneuve.

Fadette, jument de 4 ans, par Tacite, à M. Papillon.

Prix du Conseil général (au galop.)

500 fr. offerts par le Conseil général, pour tous chevaux à l'exclusion du pur sang anglais, nés et élevés dans la circonscription du Haras de Villeneuve.

Fidélia, jument de 6 ans, à M. Autet.

Prix de la ville (Handicap, au trot monté).

800 fr., dont 500 fr. offerts par la ville, et 300 fr. par la compagnie des chemins de fer d'Orléans, pour chevaux de tout âge et de toute provenance.

Brise, jument, 5 ans, par Norgan, à M. Laubaney.

Prix de la Société (Handicap)

2,000 fr. offerts par la Société des courses de Villeneuve-sur-Lot, pour chevaux entiers, hongres, et juments de pur sang, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France.

Black-Bess, jument 4 ans, par Zouave et Day-Spring, au baron de Nexon.

Prix de la Société d'encouragement

2,000 fr. offerts par la Société d'encouragement, pour chevaux de 3 ans et au-dessus.

Darius, poulain, 3 ans, par Sylvin et Pépita à M. de Vanteaux.

Prix de l'Hippodrome (steeple-chasse) gentlemens et jocheys.

Musicienne, jument à M. Duffour.

Military (Haies).

1er prix : Un objet d'art offert par le Maréchal-Président; 2e prix : Un objet d'art offert par la Société des courses, à MM. les officiers de l'armée française.

Déveine, à M. H. Delisle;

Chanteuse, au vicomte de la Métrie.

(*Journal de Lot-et-Garonne*).

Le *Journal de Toulouse* donne quelques renseignements fort intéressants sur les prix futurs des allumettes chimiques.

Il est probable que, avant la fin de l'année, les Chambres auront approuvé la nouvelle convention passée le 27 juillet dernier pour l'exploitation du monopole de la fabrication et de la vente des allumettes chimiques entre l'État et la Compagnie fermière. Les prix des divers genres d'allumettes seront donc diminués dans une proportion notable, à partir du commencement de l'année prochaine.

Voici le prix que coûteront les allumettes pendant dix ans.

Il y a pour les allumettes en bois le type dit demi-presse au phosphore ordinaire et le type au phosphore amorphe.

La fabrication ne comprendra plus le paquet de 3,500, devant peser un kilogramme et coûtant 2 fr. L'unité est dorénavant le paquet de 1,000. Ce paquet coûtait 60 centimes; il ne coûtera plus que 40 centimes. La diminution est d'un tiers, et c'est là le point le plus intéressant pour les ménages.

Le paquet de 500 ne peut être diminué d'autant : il coûtait 30 centimes, il ne coûtera que 25.

Point de changement pour les paquets en portefeuilles, de 150 et de 60 allumettes à 10 centimes et 5 centimes.

Point de changement non plus pour les allumettes au phosphore amorphe, de luxe et suédoises.

Mais la diminution la plus forte est celle des prix de toutes les allumettes en cire. Des deux types anciens, la coulisse au phosphore, de 40 allumettes disparaîtra; mais la coulisse au phosphore amorphe, de 30 allumettes, qui est maintenue ne coûtera plus que 5 centimes au lieu de 10 centimes.

Et voici le prix maximum des types nouveaux :

Prie-Dieu verni, de 33 allumettes, 10 centimes.

Tabatière double couvercle, illustrée et vernie, de 40 allumettes, 10 cent.

Tabatière éclaireuse, illustrée et vernie, de 40 allumettes, 10 cent.

Tiroir grand modèle, illustré et verni, de 50 allumettes, 10 cent.

Grande coulisse illustrée et vernie, de 40 allumettes, 10 cent.

Boîte cire et amadou, illustrée et vernie, de 12 amadous et 25 allumettes, 10 cent.

Boîte amadou de 30 pièces, illustrée et vernie, 10 cent.

Tabatière grande éclaireuse, contenant 1 bougie, 12 amadous, 40 allumettes, 15 cent.

Grande coulisse, vernie, pour 40 allumettes, 15 cent.

Boîte de famille de 500 allumettes, 80 cent.

Coulisse ménagère de 250 allumettes, illustrée et vernie, 40 cent.

La remise à accorder par la Compagnie aux marchands est de 12 % pour le gros et le demi-gros, et de 10 % pour le détail.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

Villeneuve, 24 sept.

Blés, 22 fr. 25 et 22 fr. 50 l'hect.

Marmande, 24 sept.

Blés vieux, 21 fr. les 80 kilog.
Blés nouveaux, 22-50, id.

Port-Sainte-Marie, 23 sept.

Blé 1re qualité, 22 fr. les 80 kil.
Blé 2e qualité, 21 à 21-50, id.

Prunes belle rame, 70 à la livre, 120 fr. le quintal; id. 75 à la livre, 100 fr. le quintal; id. rame ordinaire, 80 à la livre, 100 fr. le quintal; id. 90 à la livre, 90 fr. le quintal.

Nérac, 23 sept.

Blé prix moyen, 23 fr. 08 l'hect.; Avoine, 13 fr. l'hect.; Fèves, 18 fr.

l'hect. ; Pommes de terre, 9 fr. 50
l'hect. ; Millet, 18 fr. 50 l'hect.

VARIÉTÉS

COURRIER DE BIBLIOPHILES.

La Nouvelle Bibliothèque classique. — Nous avons annoncé, dans notre dernier Courrier, que la Librairie des Bibliophiles venait d'inaugurer, sous le titre de *Nouvelle Bibliothèque classique*, la publication, à bon marché et dans des conditions de luxe typographique réservées ordinairement aux livres chers, des chefs-d'œuvre les plus estimés des XVIIe et XVIIIe siècles. Cette collection, composée d'élégants volumes, dans le format in-16 elzévirien, s'est enrichi, depuis, des *Mémoires de Grammont*, d'Hamilton, publiés par M. de Lescure ; des *Œuvres poétiques de Boileau*, augmentées de diverses œuvres en prose, et notamment d'un choix de lettres, le tout formant deux volumes, annotés par M. P. Chéron, et enfin du *Théâtre de Regnard*, réédité par nous-mêmes, également en deux volumes, et d'après la dernière édition donnée du vivant de l'auteur.

Nous ne saurions trop répéter que la Librairie des Bibliophiles, en entreprenant cette nouvelle collection, n'a pas entendu s'astreindre à donner les œuvres complètes des auteurs qu'elle publiait, mais seulement un choix habilement fait dans ces œuvres mêmes, et ne comprenant que celles que leur notoriété et leur valeur ont depuis longtemps popularisées et en quelque sorte consacrées définitivement. C'est ce que nous avons fait — entre autres exemples — pour le théâtre Regnard, dont les vingt-cinq ou trente pièces sont loin d'avoir un égal mérite, puisque, de nos jours, on n'en joue plus guère que trois ou quatre, et qu'on se borne, en général, à en lire deux ou trois autres que leur valeur littéraire a fait survivre à celles qu'on ne représente plus.

Annonçons encore, comme devant paraître prochainement dans cette utile et charmante collection, les *Œuvres de Paul-Louis Courier*, publiées en 3 volume, avec une préface de Sarcey ; la *Satyre Ménippée*, les *Poésies de Malherbe*, etc.

Œuvres diverses de Jules Janin. — La publication des *Œuvres diverses de Jules Janin*, suit régulièrement son cours. Un choix était à faire dans la quantité des ouvrages sortis de cette plume charmante et facile, mais qui ont une valeur inégale; ce choix a été confié à M. de la Fizelière, bibliophile distingué, qui était en outre l'un des plus chers amis de Janin, et qui a reçu de lui, au sujet de la publication future de ses ouvrages, de précieux avis qu'il met en ce moment à profit.

Quatre volumes des *Œuvres de Jules Janin* ont déjà paru : *l'Ane mort et la Femme guillotinée;* les deux volumes de *Mélanges et Variétés*, contenant un choix d'articles exquis, courts, écrits de ce style brillant et pailleté qui était la grande originalité de Janin, et le tome I des *Contes et Nouvelles*. Citons surtout, dans les *Mélanges*, l'article sur Marie-Antoinette, *Les Chevaux blancs de la Reine*, le *Traité des Petits Bonheurs*, les articles sur les frères Johannot, *La Mort du duc de Reichstadt*, *Une Lecture de Candide*, et enfin ce ravissant et malicieux discours « avant la lettre », *Un Rêve académique*, écrit en avril 1865, lorsque Janin échoua à l'Académie française, et au moment même où le succès de sa candidature paraissait le mieux assuré.

On ne saurait assez admirer la véritable splendeur des beaux volumes qui composent cette édition définitive des œuvres de Janin : les fleurons, les caractères, le papier, le goût qui a présidé à l'arrangement et à l'ordonnance des volumes, tout est à louer. Ajoutons qu'un tirage spécial, avec gravures, permet aux bibliophiles, qui préfèrent avant tout les livres tirés à petit nombre, de satisfaire amplement leur légitime passion, la gravure à l'eau-forte qui ouvre chaque volume est de M. Ed. Hédouin.

Petite bibliothèque artistique. — J'arrive à une autre collection, déjà bien riche et bien connue, celle de la *Petite bibliothèque artistique*, qui se compose de volumes format in-16, et qui comprend, comme ouvrages à succès, l'*Heptaméron*, les *Cent Nouvelles*, le *Décaméron*, *Manon Lescaut*, *Gulliver*, etc... Elle vient de s'augmenter du 1er livre de *Rabelais* (Gargantua), publié par M. P. Chéron. L'ouvrage entier (les cinq livres) aura cinq fascicules avec onze eaux-fortes, dont un portrait, gravées par Boilvin.

Impossible de donner une meilleure idée du succès de cette collection, si bien nommée *artistique* qu'en disant que l'*Heptaméron*, (les Sept Journées de la Reine de Navarre) est depuis longtemps épuisé; qu'il ne reste plus que quelques exemplaires du *Décaméron*, et que les autres ouvrages publiés postérieurement deviennent chaque jour plus rares. La Librairie des Bibliophiles annonce comme devant paraître prochainement, dans la même collection, les *Contes de Perrault*, avec eaux-fortes de Lalauze; le *Voyage autour de ma Chambre*, illustré par Hédouin; les romans de Voltaire, avec gravures de Laguillermie, etc.

Comédiens et Comédiennes. — La dernière livraison parue de cette attrayante et artistique collection est consacrée à M. Coquelin aîné, le fameux duc de Septmonts de cette trop fameuse *Etrangère*. L'étude de M. Sarcey sur ce jeune et déjà illustre comédien abonde en renseignements ignorés et en faits curieux; le portrait gravé par Gaucherel représente Coquelin dans son excellent rôle épisodique des *Fâcheux*. On imprime en ce moment les biographies de Madeleine Brohan et de Mme Arnould-Plessy; enfin celle de Bressant aura également vu le jour avant notre prochain courrier.

Publications diverses. — Nous réunirons sous ce titre, pour terminer notre *Courrier*, l'annonce de différentes publications qui vont bientôt s'offrir aux amateurs.

La collection des *Petits Chefs-d'œuvre* (volumes in-16, sur papier vergé, avec tirages restreints sur Chine et Wathman), qui comprend présentement treize ouvrages de divers auteurs, s'enrichira très prochainement de la *Farce de maître Pathelin*, de la *Métromanie*, de la *Gastronomie* de Berchoux, du *Diable amoureux*, etc. C'est une collection spéciale, qui n'admet que des ouvrages dont le temps a consacré la valeur et le succès, ouvrages courts et formant de petits volumes faciles à manier, également faciles à lire, et qui constituent une véritable bibliothèque de poche.

Dans la collection des *Editions originales de Molière* (reproduction fac-simile des premières éditions, faite par les soins de Louis Lacour en volumes in-18 raisin), le *Tartufe* est la dernière pièce mise en vente ; elle porte à quinze le chiffre des comédies de Molière déjà parues, et elle sera très prochainement suivie de *Monsieur de Pourceaugnac et d'Amphitryon*.

N'oublions pas surtout les *Grandes Publications artistiques* (format grand in-8°), dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs en leur signalant notamment l'*Imitation de Jésus-Christ*. La collection de ces beaux livres va s'augmenter d'une magnifique édition du *Théâtre de Molière*, ornée de dessins de Louis Leloir, gravés par Flameng, et précédée d'une étude littéraire par M. Nisard, de l'Académie française. L'ouvrage aura huit volumes, et le premier est sur le point de paraître.

Annonçons encore, dans les livres à vignettes imprimées en tête de pages (format in-8° carré), la prochaine publication du troisième et dernier volume des *Colloques d'Erasme*, dont notre dernier *Courrier* a mentionné les précédents volumes.

Dans un autre ordre d'idées, signalons l'apparition du *Catalogue historique, chronologique et anecdotique de la Bibliothèque musicale de l'Opéra*, publié par M. de Lajarte en 8 livraisons grand in 8°, ornées chacune d'un portrait de musicien gravé à l'eau-forte par Le Rat, et dont la première vient d'être mis en vente.

Rappelons enfin au lecteur que notre *Gazette anecdotique* vient de commencer le deuxième volume de sa publication, et que son quinzième numéro est sur le point de paraître.

GEORGES D'HEYLLI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 25 sept., soir.

Dans les élections qui ont eu lieu hier à Valence, M. Bérenger a été sacrifié à un intransigeant. Il est vrai que l'honorable sénateur n'est qu'un républicain centre gauche, c'est-à-dire un de ceux qui favorisent le plus la politique opportuniste, si contraire à celle recommandée par M. Madier-Montjau et ses amis.

Hier à Blois, a eu lieu un banquet républicain auquel ont assisté plusieurs députés, MM. Rozenau, Tassin, de Sonnier et Lesguillon ont successivement pris la parole. Aucun incident ne s'est produit.

Contrairement à la nouvelle donnée par plusieurs journaux, il est inexact que M. de Nervaux, directeur de l'Assistance publique, ait donné sa démission.

Je crois en outre pouvoir vous dire que M. de Nervaux ne la donnera pas.

M. de Lasteyrie a repris ses fonctions de chef de cabinet au ministère de l'instruction publique.

Le duc Decazes, de retour de son voyage dans la Gironde assistera au conseil qui sera tenu jeudi soir à l'Elysée.

M. Thiers est arrivé ce matin, à Paris, venant de Genève.

Les journaux catholiques publient ce soir une nouvelle lettre de Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, à M. le Garde des sceaux, au sujet de la suppression par la Chambre des députés du crédit de 300,000 fr. affecté aux aumôniers militaires.

Bourse de Paris

Cours du 26 septembre.

Rente 3 p. °/₀.....	72.50
— 4 1/2 p. °/₀.....	103.40
— 5 p. °/₀.....	106.55

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 25 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.745 »	3.745 »
Crédit foncier.....	750 »	752 50
Orléans-Actions ...	1.097 50	1.095 »
Orléans-Obligations.	332 »	331 50
Suez.....	536 »	535 50
Italien 5 °/₀.....	74 95	74 75

La librairie J. HETZEL et Ce, Paris, 18, rue Jacob, vient de mettre en vente : la première partie de la nouvelle œuvre de Jules Verne, « Michel Strogo » qui vient d'avoir tant de succès dans le *Magasin d'éducation*. M. Verne a entrepris de faire connaître à ses lecteurs le monde entier. Après l'Amérique, l'Afrique, l'Océanie, c'est l'Asie septemtrionale, toute l'immense route de Moscou à Irkoutsk et au lac Baïkal qu'il leur fait parcourir aujourd'hui à la suite du courrier du Czar et à travers les péripéties d'un drame, dont l'intérêt est saisissant. — 1 vol. in-18, 3 fr. ; par poste, 3 fr. 50.

La seconde et dernière partie paraît dans la 12e année du Magasin d'Education, formant les tomes 23 et 24. Ces volumes contiennent, en outre de l'ouvrage de M. Verne : *L'Ami Kips*, piquante étude sur les plantes de la maison, par Georges Aston ; Le *Petit Roi*, récit où sont retracés, pris sur le vif, les mœurs et les caractères des enfants russes, par S. Blandy ; puis, des poésies exquises de M. de Laprade et de nombreuses variétés morales, littéraires ou scientifiques, par P. J. Sthahl, H. Fauquez, E. Muller, Th. Bentzon, Pierre Noth, etc. Illustrations, par Froment, Froslich, Bayard, Lallemand, etc. Le plus beau et le meilleur sans contredit des recueils périodiques à l'usage de l'enfance et de la jennesse, et le seul qui ait jamais été couronné par l'Académie.

Abonnement d'un an : Paris, 14 fr. ; Province, 16 fr. ; Union postale, 17 fr.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

26 septembre 1876 (48).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XII.

(*Suite.*)

— Ecoutez, dit le batelier à Bellebuono, et il le dit assez haut pour être entendu des quatre soldats, vous me promettez donc de rendre la liberté à tous vos prisonniers ?

— Oui, je l'ai promis. Je les renverrai tous, excepté le curé qui m'a ennuyé avec ses maudits sermons. Je veux le torturer pour voir un peu si ce fainéant aura envie de parler quand il sera pendu la tête en bas.

Non, non, répliqua Michel, tous, sans exception, vous l'avez dit.

— Eh bien, je renverrai aussi le curé, si tu ne me trompes pas.

Ceux qui en avaient reçu l'ordre restèrent à la porte. Bellebuono, Michel et les deux autres soldats gravirent un petit escalier et se trouvèrent dans un corridor au bout duquel était une petite porte.

— Si vous voulez que je vous accompagne, dit le Limontain, je vous indiquerai l'endroit.

— Ah ! fripon, répondit le capitaine, tu connais peut-être quelque issue secrète, et tu voudrais prendre l'argent et me planter là comme un badaud. Non, non, tu vas rester avec ces deux bons gaillards qui te tiendront compagnie.

— Soldats, ajouta-t-il, quoiqu'il arrive, ne le laissez pas sortir avant mon retour.

Les deux bandits mirent le batelier entre eux sans qu'il fît la moindre résistance. Il se contenta de dire à Bellebuono qui, muni d'une lanterne, se dirigeait vers la petite porte que nous avons mentionnée :

— Vous ne pouvez pas vous tromper. Après la seconde chambre, un escalier en limaçon ; sous le quatrième tonneau une pierre carrée...

— Oui, oui, je me souviens parfaitement, interrompit Bellebuono.

— Si vous voulez que je vous accompagne ? répétait le batelier.

— C'est inutile.

Ce furent les dernières paroles du bandit. Il était déjà entré dans la seconde chambre ; on l'entendit descendre un escalier ; la lueur de la lanterne disparut, et pendant quelques moments tout resta silencieux. On entendit ensuite dans la cave une rumeur sourde, comme s'il était tombé un corps pesant.

Le batelier tremblait, son cœur battait à tout rompre. Heureusement pour lui que le corridor était obscur et empêchait ses gardiens de remarquer son trouble.

— Qu'est-ce que ce bruit ? disaient les deux soldats. Si Bellebuono avait trébuché... si quelque mur était tombé... s'il était arrivé quelque accident ? allons voir.

— Allons, mais non ; il nous a dit de l'attendre ici. Du reste ce batelier nous rendra raison de tout.

Pendant qu'ils parlaient ainsi, ils virent aux dernières lueurs de l'incendie, Bellebuono se montrer à la petite porte et faire un signe au batelier. Michel s'approcha, échangea quelques paroles, et élevant la voix de façon à se faire entendre des soldats :

— J'ai tenu ma promesse, dit-il, à vous maintenant de tenir la vôtre.

Ils sortirent, emmenèrent les quatre soldats et se dirigèrent vers le reste des pillards. Arrivés dans un petit sentier, Michel resta en arrière avec celui auquel les quatre lances obéissaient et s'efforça de nettoyer une de ses mains couverte de sang.

— Et qu'importe ? disait à demi-voix son compagnon, il vaut mieux être souillé de sang. Dans une nuit comme celle-ci si mes vêtements étaient propres, ce serait un indice.

Ils parlèrent encore quelque temps ; à la fin le batelier appelant les quatre lances qui marchaient en avant leur dit :

— Ecoutez bien, votre chef se dirige vers le lac pour déposer dans la barque ce qu'il a sous le bras ; il reviendra bientôt. En attendant, vous viendrez avec moi, et nous ferons relâher les prisonniers.

Alors le compagnon de Michel prit la parole.

— Tiens, Ribaldo, tiens Vincinguerra, et tenez, vous autres deux, dit-il, et il leur donna à chacun une poignée d'argent, allez, et faites relâcher les prisonniers.

Il s'éloigna ensuite et disparut.

Le batelier continua sa route avec les quatre soldats.

— N'as-tu pas remarqué, disait l'un d'eux à son compagnon, l'altération de la voix de Bellebuono. On aurait cru que ce n'était plus lui.

— C'est la visière qui en est cause, répondit l'interpellé.

— Non, reprit un autre, c'est plutôt ce qu'il portait sous le bras qui lui causait tant d'émotion.

— Malédiction ! dit un troisième, nous autres soldats nous ne sommes habitués à voir tant d'argent, et pour la peine que nous nous sommes donnée...

— Mais il a bien dit qu'il nous en ferait part, n'est-ce pas ? demanda à Michel le premier qui avait parlé.

— C'est évident, répondit celui-ci, il en gardera une moitié, vous vous partagerez l'autre.

— Brave vilain, reprit le soldat, tu ne dois pas rester là bouche béante, toi qui es un bon homme et ami des braves soldats.

— Pour moi, je ne demande, que ce que m'a promis votre chef. Maintenant si vous voulez me donner quelque chose, vous ferez une bonne œuvre.

— Tiens, vilain, tiens, tiens, et chacun des soldats lui donna une poignée de l'argent qu'ils avaient reçu. L'espoir de se partager l'argent de Bellebuono les rendait généreux.

(*A suivre*).

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 septembre 1876.

Obligations foncières 3 et 4 % de 1853.—Le N° 51,341 gagne 100,000 fr. ; — le N° 165,641 gagne 50,000 fr. ; — le N° 69,191 gagne 20,000 f.

Obligations foncières 4 % de 1863. — Numéro gagnant dans les 40 séries : 7,574 : ce numéro gagne 100,000 f. dans la 8e série; 30,000 f. dans la 3e série; 5,000 f. dans les 34, 29, 32 39, 9, 31, 1, 20; 1,000 f. dans chacune des 30 autres séries.

Obligations communales 3 %. — Le N° 20,484 gagne 100,000 f. les nos 33,654, 68,524, 86,622, 15,190 chacun 10,000 f., les Nos 138,755, 66,927, 118,797, 97,548, 52,961, 94,249, 149,499, 48,595, 128,335, 109,728 chacun 1,000 fr.

Obligations communales 4 % de 1875. — Le N° 3,710, remboursé à 100,000 f., le N° 173,316 remboursé à 30,000 f., les Nos 355,688, 377,750 280,194, 306,834 remboursé chacun à 10,000 f., les Nos 330,786, 15,136 281365, 266625, 128053, 385444, 101065, 332987, 284742, 120232 remboursés chacun à 3,000 fr.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 13 (23 septembre).

Session de Glascow. Discours d'ouverture, par M. Thomas Andrews. — L'afrique australe. Le pays d'Angola. — Les vertébrés cétacés du Kansas, d'après les travaux de MM. Cope et Leidy. — L'astronomie anglaise en 1875. — Académie des sciences. — Chronique scientifique.

* * *

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 13 (23 septembre).

Le nouveau théâtre de Richard Wagner. La représentation de l'*Anneau de Nibelung*, par M. Edouard Schuré. — Henri Regnault, à propos de son monument, par M. Charles Bigot. — Le mouvement intellectuel en Portugal. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17 rue de l'Ecole de médecine, à Paris.*

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Avec la 50e livraison l'éditeur A. Lacroix, commence le cinquième volume de l'*Histoire de France*, de Michelet. En moins d'un an ont paru les quatre premiers volumes de ce monument littéraire et historique. Les livraisons, illustrées par les pittoresques dessins de M. Vierge se sont succédé, et leur prix minime (cinquante centimes) a permis à tout le monde d'acheter une œuvre qui sera la gloire éternelle de son auteur et l'honneur de la nation à laquelle il appartient.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolié diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.—80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Catlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans.—Ne 19,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical La Revalescière a complément rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil. ; 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — *les Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, Paris.—Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdan, épicier.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(6e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, PARIS.

DIRECTEUR-PROPTIÉTAIRE CH. DUVAL, officier retraité.

Est indispendable aux Capitalistes et aux entiers.

Paraît chaque dimanche. — Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et départements **3 FR PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'Abonné d'un An reçoit en Prime gratuite

Un beau Portefeuille Financier

avec un Traité de Bourse de 200 pages.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

PAR MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. **La Vie des animaux**, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. **Œuvres illustrées**, 9 gros vol. in-8° jésus. 100 f.
MUSSET (Alfred de). **Œuvres complètes**, grande édition, avec illustrations de *Bida*. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
MICHAUD. **Biographie**, 45 volumes in-8°. 360 fr.
MARTIN (Henry). **Histoire de France**, 17 vol. in-8° avec gravures. 118 fr.
LAMARTINE. **Correspondance, Mémoires et Poésies**, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50
LAROUSSE. **Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle**, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.
DURUY. **Histoire de France populaire et contemporaine**, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr.
SEGUR (de). **Histoire universelle**, 7 vol. 37 fr. 50
DANGEAU. **Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV**, 19 vol. in-8°. 114 fr.
LUYNES (de). **Mémoires sur la cour de Louis XV**, 17 vol. in-8°. 102 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

en bloc ou en détail

LA JOLIE PROPRIÉTÉ

de M. MAZON,

à Goulepdan, commun de Vire, canton de Puy-l'Evêque (Lot).

Elle se compose : de Terres labourables, de Vignes, de Prés et de Bois. — Sa superficie en terres labourables, en vignes et en près, non compris les bois, est d'environ 6 hect. 40 ares de première nature. — Belle maison de maître et vaste Bâtiments ruraux. — Eaux abondantes.

S'adresser à M. Rives, expert Vire. à

LA

RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE BI-MENSUELLE

Des Questions Sociales, Politiques, Fiscales, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois

PAR LIVRAISONS DE SEPT FEUILLES GRAND IN-8° (112 pages)

Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au *BIEN PUBLIC*, moyennant **56 fr.** au lieu de **70**

Primes diverses

ABONNEMENTS :

Un an, 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois 6 fr.

Prix du Numéro : 1 Franc.

Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES.

GARNITURES et DEVANT D'AUTELS

Marie BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortimenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÉGE.

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS !!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le *Réparateur* TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. *Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes*, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
id. pour les Départements. fr.